

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_069

Rapporteur : Gilles MAYER

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	20	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
10 octobre 2023			Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN (procuration à Bertrand KLING) - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Date de publication			
23 octobre 2023			
Transmis en préfecture le			
20 octobre 2023			
Rubrique : 4.1.1			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance de la vie politique,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle n°INTB1725998C du 19 octobre 2017 relative aux emplois de collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales,

Vu le tableau des effectifs,

Un emploi public est obligatoirement créé/modifié/supprimé par le conseil municipal par le biais d'une délibération avec un avis préalable du comité technique quand il est requis. Elle précise notamment le grade correspondant au poste et le nombre d'heures hebdomadaires défini en fonction du besoin de la collectivité en terme de missions.

Ces emplois sont regroupés dans le tableau des effectifs : il constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non ; ils sont classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par durée hebdomadaire de travail.

Ce tableau des effectifs peut être modifié notamment pour tenir compte des nouveaux besoins tel que la création d'un poste de collaborateur-trice de cabinet.

Elle ou il a une mission de :

- conseil auprès du maire et préparation de ses décisions,
- mise en œuvre des règles relatives au protocole,
- liaison avec l'administration, les instances municipales, les organismes extérieurs, notamment au travers de la gestion des représentations
- veille de la systématisation des réponses aux usagers du service public communal ainsi que de leur délai et de leur qualité

La taille démographique de la ville n'étant pas une condition requise, Malzéville peut créer au moins un emploi de cabinet. La qualité de collaborateur de cabinet est incompatible avec l'affectation à un emploi permanent, les emplois créés à ce titre sont donc des emplois non permanents.

Le maire le forme ensuite en recrutant librement son collaborateur-trice sans qu'elle ou il puisse recruter certains de ses proches à ces fonctions. La ou le collaborateur-trice de cabinet est recruté par contrat quel que soit son statut initial pour la durée du mandat du maire qui la ou le recrute. Elle ou il peut d'ailleurs être révoqué librement à tout moment. Si elle ou il est fonctionnaire de la ville, elle ou il sera détaché sur contrat.

Sa rémunération est fixée par le maire dans les limites suivantes :

- le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

La ou le collaborateur-trice de cabinet qui aurait la qualité de fonctionnaire détaché bénéficie du maintien du montant de son régime indemnitaire tel que perçu dans son dernier emploi à Malzéville lorsqu'il lui est plus favorable.

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission finances et ressources humaines du 09 octobre 2023,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

3 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Yves SAUSEY, Salvatore LIVOLSI

modifie le tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2023 de la manière suivante :


Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Action
Direction Générale		Collaborateur-trice de cabinet	35/35	Non permanent	Emploi non cité	Créé

précise que les crédits alloués à la rémunération dudit poste sont fixés dans les limites telles que présentées ci-dessus

autorise le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

certifie que les crédits sont et seront inscrits chaque année aux budgets primitifs de la ville

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc RENARD

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



**Tableau des effectifs
au 1er novembre 2023**

Pôle	Service / Mission	Poste	Durée hebdomadaire	Type d'emploi	Grade	Poste pourvu
Direction générale		Directeur-riche général-e des services	35/35	Permanent	Emploi de direction	pourvu par détachement
		Collaborateur-trice de cabinet	35/35	Non permanent	Emploi fonctionnel	pourvu par détachement
		Chargé-e de la mission affaires générales, organisation protocole	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	non pourvu
		Secrétaire administratif-ve - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint administratif	non pourvu
	Relations avec la population et moyens généraux	Responsable de service	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e d'entretien	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
		Coursier-e, archives, SAG	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e d'accueil téléphonique, courrier, élections, archives, secrétariat	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e d'accueil mutualisé, état civil, périscolaire, funéraire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e d'accueil mutualisé, état civil, périscolaire, funéraire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
	Police municipale	Policier-e municipal-e	35/35	Permanent	Brigadier-chef principal	pourvu par un-e titulaire
		Policier-e municipal-e	35/35	Permanent	Gardien-Brigadier	pourvu par un-e titulaire

Aménagement durable, environnement et cadre de vie	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Attaché	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Attaché principal	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Ingénieur	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Ingénieur principal	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Technicien	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Technicien principal 1ère classe	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Rédacteur	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 2ème classe	non pourvu	
	Responsable de pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	non pourvu	
	Coordinateur -rice logistique et domaine public	35/35	Permanent	Agent de maîtrise principal	pourvu par un-e titulaire	
	Assistant-e de direction	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
	Gestion technique du patrimoine	Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien	non pourvu
		Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	non pourvu
		Gestionnaire technique du patrimoine	35/35	Permanent	Technicien principal 1ère classe	non pourvu
		Gestionnaire technique du patrimoine - Apprentissage	Sans objet	Non permanent	Sans objet	pourvu par un-e apprenti-e
	Patrimoine et espaces publics	Responsable adjoint-e du pôle et responsable de service	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Coordinateur-riche des travaux	35/35	Permanent	Agent de maîtrise principal	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments	35/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
		Agent-e polyvalent-e des espaces verts et des bâtiments - Accroissement saisonnier d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e contractuel-le
	Urbanisme et environnement	Responsable de service	35/35	Permanent	Technicien principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Chargé-e de l'instruction des demandes d'urbanisme	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
		Chargé-e de l'instruction des demandes d'urbanisme	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire

Éducation et solidarités							
		Responsable de pôle et directeur-riche du ccas	35/35	Permanent	Attaché principal	pourvu par un-e titulaire	
Éducation et jeunesse		Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e titulaire	
		Référent-e administratif-ve au pôle scolaire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Référent-e administratif-ve au pôle scolaire	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e contractuel-le	
		Agent-e d'entretien à l'école Paul Bert	30,5/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Paul Bert	18,44/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Paul Bert	22,6/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Pasteur	17,32/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Pasteur	26,5/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire	
		Agent-e d'entretien à l'école Ferry	21,09/35	Permanent	Adjoint technique	non pourvu	
		Agent-e d'entretien à l'école Ferry	22,15/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Geny	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	non pourvu	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Leclerc	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	17,50/35	Permanent	ATSEM principal 2ème classe	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e d'éducation à l'école Jéricho	35/35	Permanent	ATSEM principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
		Animateur-riche du service minimum d'accueil - Accroissement temporaire d'activité	35/35	Non permanent	Adjoint d'animation	non pourvu	
	Solidarités		Directeur-riche adjoint-e et conseiller-e social-e	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
			Conseiller-e social-e	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
	Petite enfance		Directeur-riche de crèche familiale	35/35	Permanent	Puéricultrice hors classe	pourvu par un-e titulaire
			Directeur-riche adjointe de la crèche familiale	28/35	Permanent	Educateur de jeunes enfants	pourvu par un-e titulaire
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Assistant-e maternel-le	Sans objet	Permanent	Sans objet	non pourvu	
		Pédiatre - Vacataire	Sans objet	Non permanent	Sans objet	pourvu par un-e contractuel-le	

Vie locale, citoyenne et culturelle		Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Attaché	pourvu par un-e titulaire
	Animation	Chargé-e de la mission animation	35/35	Permanent	Animateur principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
	Vie locale	Responsable du service	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par détachement
		Agent-e d'entretien	17,50/35	Permanent	Adjoint technique	pourvu par un-e titulaire
		Gardien des équipements municipaux	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Gardien des équipements municipaux	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
		Gardien des équipements municipaux	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
		Gardien des équipements municipaux	35/35	Permanent	Adjoint technique principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
	Vie associative et citoyenne	Chargé-e de la mission vie associative et citoyenne	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 2ème classe	pourvu par un-e titulaire
	Culture et communication	Chargé-e de la mission culture et communication	35/35	Permanent	Adjoint administratif principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
Ressources		Responsable du Pôle	35/35	Permanent	Rédacteur principal 1ère classe	pourvu par un-e titulaire
	Finances et contrôle de gestion	Chargé-e de la mission finances et contrôle de gestion	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire
	Optimisation des moyens	Chargé-e de l'optimisation des moyens	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e contractuel-le
	Ressources humaines et qualité de vie au travail	Chargé-e de la mission ressources humaines et qualité de vie au travail	35/35	Permanent	Rédacteur	pourvu par un-e titulaire
		Chargé-e de la mission ressources humaines et qualité de vie au travail	35/35	Permanent	Adjoint administratif	pourvu par un-e titulaire